

Le frelon asiatique se rencontre-t-il fréquemment dans l'Oise ?

On estime que le frelon asiatique a été introduit en France en 2005. Il s'agit d'une espèce très invasive. Aujourd'hui, quasiment tous les départements ont été colonisés. Dans l'Oise, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 60) est intervenu sur un nid en 2015, 12 en 2016, 70 en 2017 et environ 1200 en 2018.

L'ampleur de l'invasion est telle à ce jour que l'éradication n'est plus envisageable. Cette espèce est désormais installée dans notre département.

Comment reconnaître un frelon asiatique ? Et un nid de frelons asiatiques ?



Le frelon asiatique se reconnaît à sa livrée foncée : il possède un thorax entièrement brun noir velouté et des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Le 4^e segment de l'abdomen est presque entièrement jaune orangé. La tête est noire, la face jaune orangée, les pattes jaunes à l'extrémité.

Le nid du frelon asiatique est volumineux et construit en fibres de bois mâchées. Il est composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le frelon d'Europe. Le nid est sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovalaire et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé en hauteur.

La brochure ci-jointe vous permettra d'**identifier un frelon asiatique et son nid**.

Où trouve-t-on les nids ?

Le frelon asiatique installe de préférence son nid **dans les hautes branches des grands arbres**, en zone urbaine ou agricole comme en milieu boisé.

Cependant, il peut s'établir par défaut **dans tout autre endroit abrité**, comme une haie.

Le frelon asiatique est-il dangereux pour l'Homme ?

Le frelon asiatique n'est pas agressif en temps normal. En revanche, **il deviendra très agressif s'il perçoit la présence de l'Homme comme une menace pour le nid**, avec la particularité de pouvoir **piquer plusieurs fois**. Il n'y a pas plus de risque d'agression à plus de 10 mètres qu'avec un nid de guêpes.

Si la piqûre n'est pas plus douloureuse que celle d'une guêpe, **les personnes allergiques au venin d'hyménoptères doivent rester très prudentes**.

Le piégeage est-il efficace ?

Pour qu'un piège soit réellement efficace, il faut que son appât soit attractif pour le frelon asiatique, répulsif pour les autres insectes et durable dans le temps. Des recherches dans ce sens sont en cours, mais **il n'existe à l'heure actuelle aucune solution efficace.**

Il est donc déconseillé de chercher à poser des pièges, car ces pièges sont actuellement non sélectifs et ont souvent un impact important sur un grand nombre d'autres insectes, notamment les abeilles

En outre, les plus grands nids de frelons asiatiques peuvent produire plus de 13 000 individus au cours de la saison et peuvent contenir à l'automne près de 2 000 ouvrières qui élèvent au moins 500 futures fondatrices et autant de mâles. La forte résilience des colonies de frelons à la mortalité de leurs ouvrières rend **l'effet de ce piégeage négligeable sur la survie des colonies.**

Faut-il obligatoirement détruire un nid de frelons asiatiques ?

Non, quand le nid n'est pas à proximité des habitations ou des activités humaines, il n'y a aucune raison de détruire le nid, alors que les colonies ne vivent qu'un an. Les frelons asiatiques, en fin d'automne, sont condamnés à mourir de faim ou de vieillesse avant le printemps suivant.

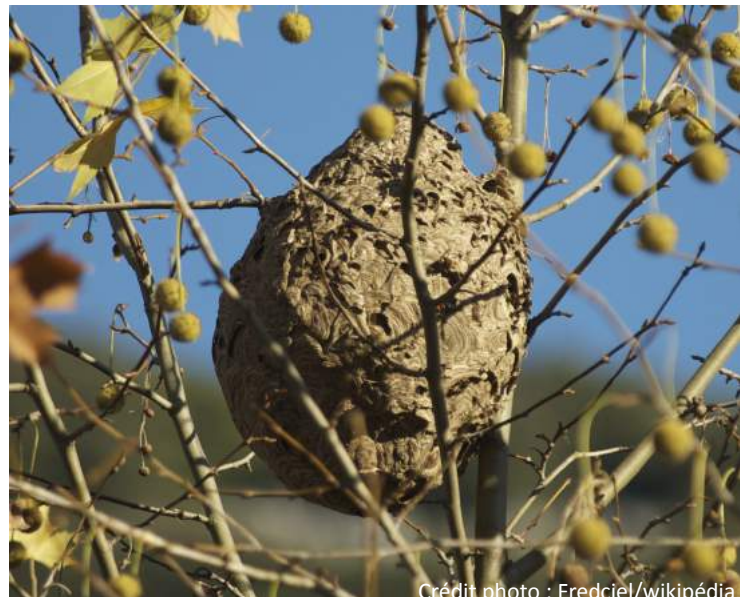
Aussi il peut être admis qu'aucune action de destruction d'un nid situé en extérieur ne soit entreprise après le 30 novembre.

Comment procéder à la destruction d'un nid ?

Par mesure de sécurité, **il est fortement déconseillé de chercher à détruire soi-même un nid** sans les protections et l'équipement professionnels adéquats. Les frelons asiatiques réagissent en effet rapidement à toute menace, en attaquant massivement l'agresseur et son entourage. De plus, **un nid détruit en partie seulement serait rapidement reconstitué.**

En outre, l'utilisation d'insecticide doit être maîtrisée et le nid éliminé suivant les pratiques réglementaires en vigueur sur la gestion des déchets, pour que les insectes morts et l'insecticide ne soient pas consommés par les oiseaux ni diffusés dans l'environnement.

Il est donc recommandé de faire appel à des professionnels.



Crédit photo : Fredciel/wikipédia

Dans quels cas appeler les sapeurs-pompiers au 18 ou 112 ?



Le service départemental d'incendie et de secours de l'Oise (SDIS 60) assure cette mission quand l'analyse de l'appel révèle :

- une notion de **danger immédiat pour la population** et lorsque celle-ci est vulnérable (enfants, personnes invalides ou âgées, personnes allergiques) ;
- un **danger localisé dans ou à proximité** d'un bâtiment public, une infrastructure publique ou perturbe l'activité d'une entreprise (IME, EHPAD...)

Ainsi, les sapeurs-pompiers du SDIS 60 apprécient **au cas par cas** le caractère urgent de l'opération et l'imminence du péril.

Dans ce cadre, les sapeurs-pompiers du SDIS 60 assurent cette mission gratuitement.

En revanche, afin de ne pas mobiliser inutilement les moyens opérationnels du SDIS 60, **les sapeurs-pompiers n'interviennent pas en l'absence d'urgence** (nid sur un terrain isolé ou éloigné de toute habitation ou d'un bâtiment public). Les particuliers sont alors renvoyés vers les entreprises privées.

Combien coûte une destruction de nid ?

Les entreprises privées ont la liberté de fixer leurs tarifs, qui varient en fonction de la complexité de l'intervention (en fonction de l'accessibilité du nid notamment).

Le professionnel, préalablement à toute intervention, doit communiquer au consommateur des informations précontractuelles notamment celles visant à déterminer le coût de la prestation.

Le devis n'est pas obligatoire dans ce cas de figure. **Il est toutefois recommandé de consulter plusieurs prestataires afin de faire son choix sur le fondement de devis détaillés** qui mentionneront :

- la date du devis ;
- le nom et l'adresse de la société ;
- le nom du client ;
- la date de début et la durée estimée des travaux ;
- le décompte détaillé de chaque prestation en quantité et en prix unitaire ;
- le prix de la main d'œuvre ;
- les frais de déplacement ;
- la somme globale à payer HT et TTC.



Crédit photo : Cheick Saïdou / agriculture.gouv.fr

Par ailleurs, **toute prestation d'un montant supérieur à 25 euros TTC doit donner lieu à la délivrance d'une note (facture)** qui doit comporter les mentions suivantes :

- les coordonnées du prestataire ;
- la date de rédaction de la note ;
- les dates et lieu d'exécution de la prestation ;
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit fourni ou vendu (ex : taux horaire et nombre d'heures travaillées). Pièce facultative si le devis le comporte déjà ;
- la somme totale à payer hors taxes et toutes taxes comprises ;
- le nom du client, sauf opposition de celui-ci.

La note doit être délivrée dès que la prestation a été rendue, et en tout état de cause avant le règlement du prix de la prestation.

Enfin, l'usage professionnel des produits chimiques destinés à la destruction des frelons, appelés « biocides », nécessite la détention d'un certificat « Certibiocide ». Il est individuel et attribué à une personne physique (et non à une personne morale).

Où trouver des informations complémentaires sur le frelon asiatique ?

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site du muséum national d'histoire naturelle :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

